

## La guerre de la lumière est déclarée !

Depuis plusieurs mois, les médias ne cessent de brandir le spectre de pénuries en chaîne : après les denrées alimentaires, les matériaux de construction, les automobiles neuves, les fournitures industrielles, l'énergie électrique est devenue la star du moment.

Après deux ans de frayeur covidienne savamment entretenue, le gouvernement s'est donné un second souffle grâce au rationnement annoncé de l'électricité.

La nouvelle déesse « Sobriété énergétique » réclame aujourd'hui son content de victimes sacrificielles : Sus à la lumière, aux leds, aux néons et autres ampoules halogènes.

L'on en vient à craindre la création d'une nouvelle brigade de répression dite « **Police de la lumière** » que l'on verrait bien dresser une liste noire de lutte contre « l'ébriété énergétique ». Non, ce n'est pas une plaisanterie, mais le terme doctement utilisé par un certain laboratoire d'idées, l'Institut NegaWatt.

Les idées ne lui manqueraient pas, imaginons un peu :

Plus question de qualifier PARIS de **Ville-Lumière**, surnom que la capitale gagna après avoir inventé le premier éclairage public sous le règne de Louis XIV, mais devenu bien provocateur.

Le Conseil International du Cinéma sera contraint de changer d'urgence le titre du célèbre film de Charles CHAPLIN, « **Les lumières de la ville** ».

La famille **LUMIERE** elle-même, héritière de l'inventeur de la photographie et du cinématographe, sera sommée de trouver dans les plus brefs délais un nouveau patronyme moins énergivore.

De même, L'école nationale supérieure Louis **LUMIERE**, devra supprimer le nom de son auguste fondateur.

Toutes les rues, avenues et boulevards des villes de France portant le nom de notre ingénieur devront être rebaptisées au plus vite, sans aucune exception.

Interdiction sera faite désormais aux toreros de porter l'habit de **lumière**, vraiment trop insolent.

Comme faire la **lumière** dans une enquête sera très mal considéré, la société devra accepter que des criminels et autres délinquants demeurent impunis.

Tous les spectacles nocturnes de « **Son et Lumière** » seront autorisés mais devront se produire dans la plus totale obscurité.

La ville de LYON, en particulier, eu égard à la signification très suspecte de son nom antique, LUGDUNUM (Colline de la **Lumière**), devra envisager rapidement de supprimer sa célèbre « Fête des **Lumières** », trop vorace en watts.

Le Siècle des **Lumières**, la philosophie des **Lumières**, et même le **Despotisme éclairé** ne seront plus étudiés dans les établissements scolaires et les universités.

Mais là, il me faut bien avouer que ce ne serait pas pour me déplaire ....

Catherine TERIAC

Le 11 novembre 2022